

Antananarivo, le 30 Juin 2022



N/Réf: 704/22/OMH/DG/DEO

NOTE

Objet : Suspension des ventes de Super Carburant (SP 95) et de Gasoil (GO) dans des contenants mobiles ayant une capacité supérieure à 25 litres

Conformément à l'article 26, paragraphes 25 et 26 du Décret n°2018-261 du 27 mars 2018 fixant le Statut et les attributions de l'OMH,

La vente de super carburant (SP95) et de gasoil (GO) dans des jerricans ou autres contenants mobiles ayant une capacité supérieure à 25 litres, est suspendue à partir de la date de signature de la présente note, et ce, afin d'éviter toute perturbation de la distribution des carburants au niveau des stations-service.

A cet effet, pour un client donné, la distribution s'effectue, soit dans 1 seul contenant mobile ayant une capacité ne dépassant pas 25 litres ou directement dans le réservoir d'un véhicule à moteur.

Cette note prend effet à partir de sa date de signature et ce, jusqu'à la sortie d'une autre note levant la présente suspension.

Le Directeur Général



Olivier JEAN-BAPTISTE

Destinataires :

– Distributeurs Pétroliers

Copie:

- Monsieur le Ministre de l'Energie et des Hydrocarbures (pour compte rendu)
- Monsieur le Directeur Général de l'Energie et des Hydrocarbures (pour information)
- Mesdames et Messieurs les Directeurs Inter régionaux MEH (pour information)
- • Logisticiens : LPSA/GRT (pour information)